

GUIDE DE RETOUR DES ÉLÈVES EN SALLE DE CLASSE– 10 JANVIER 2022

Nous avons hâte d'accueillir tous les élèves de la prématernelle à la 12^e année à l'école le lundi 10 janvier. La sécurité des élèves et du personnel est la priorité du Conseil et les mesures nécessaires seront en place pour poursuivre l'apprentissage en toute sécurité.

En lien avec [les lignes directrices du ministère de l'Éducation](#), voici les changements et les mesures mis en place dans nos écoles afin de renforcer la protection contre la COVID-19, ainsi que la santé et la sécurité de toute la communauté scolaire.

Mesures sanitaires

MASQUES ET TESTS RAPIDES - Le gouvernement fournira des tests rapides et des masques de qualité médicale aux élèves et aux membres du personnel. La distribution se fera au fur et à mesure que les écoles recevront les masques et les tests rapides. **Veillez noter : un formulaire sera envoyé aux parents pour confirmer qu'ils souhaitent recevoir les masques et/ou les tests rapides de leur(s) enfant(s).**

Masques - Chaque élève et membre du personnel aura accès à un approvisionnement de deux semaines (10 jours x 2) en masques de qualité médicale. Il est recommandé d'utiliser ces masques dans la mesure du possible.

Un rappel que les directives actuelles s'appliquent toujours :

- Le port du masque est obligatoire pour les élèves de la 4^e à la 12^e année et les membres du personnel dans les espaces communs et dans la salle de classe lorsqu'une distance de 2 M ne peut pas être respectée.
- Le port du masque est fortement recommandé pour les élèves de la maternelle à la 3^e année dans les espaces communs.

Tests rapides - Dans un premier temps, chaque élève et membre du personnel aura accès à une boîte de cinq tests rapides à domicile.

VEUILLE NOTER :

- Il est recommandé d'utiliser les tests rapides 2 fois par semaine (dimanche et mercredi) afin de confirmer que la personne n'est pas porteuse de la COVID. Le test peut aussi être utilisé lorsqu'une personne développe des symptômes.
- Pour les personnes qui ont été en contact avec un cas positif, un test négatif n'est pas toujours indicatif que la personne n'est pas infectée ou ne développera pas de symptômes. SVP, continuer à surveiller pour les symptômes de la COVID-19.
- Si une personne présente des symptômes, elle doit continuer à s'isoler, même si elle a un résultat négatif d'un test rapide.
- En cas de tests positifs ou de symptômes de la COVID, veuillez consulter [les lignes directrices d'isolement](#) en place.

COMMENT UTILISER LES TESTS RAPIDES :

- [Information pour parents, élèves et membres du personnel](#) (en anglais, mise à jour en français à venir)
- [VIDÉO](#) (en anglais seulement)

VISITEURS (plus de 15 minutes) - Pour le mois de janvier 2022, aucune visite non essentielle ne sera permise dans l'école durant les heures de classe.

VENTILATION – Les systèmes de ventilation des écoles sont inspectés régulièrement et effectuent une excellente ventilation en général. De plus, le Conseil évalue présentement si des espaces ou certaines salles de classe pourraient bénéficier d'une ventilation d'appoint supplémentaire. Si c'est le cas, des unités seront ajoutées dans ces classes afin d'assurer la meilleure protection possible pour tous.

MESURES DÉJÀ EN PLACE - Les mesures importantes sanitaires déjà en place continueront de protéger les élèves dans les salles de classe. Il s'agit notamment des exigences en matière de : port du masque, distanciation, regroupement en cohortes, pratiques sanitaires et d'hygiène, disponibilité des vaccins pour toute personne âgée de cinq ans et plus, ainsi que la directive de réduction des risques de la COVID-19 du CSNO qui exige la vaccination ou la preuve de tests négatifs pour tous les membres du personnel et des fournisseurs de services dans l'école. Voir toutes les mesures dans le [Plan de gestion de la COVID](#).

Passage à l'apprentissage à domicile

Les autorités scolaires continueront à avoir la possibilité de faire passer une classe ou un niveau à l'apprentissage à domicile à court terme si cela s'avère nécessaire pour résoudre des problèmes opérationnels dans une école. La décision concernant le passage d'une école ou de l'autorité scolaire à l'apprentissage à domicile continuera d'être prise par le gouvernement, avec la participation de l'autorité scolaire. Dans les deux cas, on tiendra compte du taux d'absentéisme des élèves, de la capacité d'une école ou d'une autorité scolaire à disposer du personnel nécessaire pour continuer les cours à l'école, ainsi que les mesures sanitaires locales.

Examens du diplôme

- Les examens de diplôme de janvier 2022 ont été annulés. Une décision sera prise plus tard en ce qui concerne les examens de diplôme d'avril, de juin et d'août 2022.
- En raison des perturbations d'apprentissage causées par la pandémie de la COVID-19, la pondération des examens de diplôme sera réduite temporairement à 10 %, et ce, pour l'année scolaire 2021-2022 seulement.

Voir [plus de renseignements concernant les examens du diplôme](#).

Test de rendements

Les tests de rendement de 9^e année (y compris Anglais - partie A, Français et Anglais K&E), seront reportés à la semaine du 20 janvier 2022.

La participation aux tests de rendement provinciaux de 6^e et 9^e année est obligatoire pour toutes les écoles qui ne pilotent pas le nouveau programme d'études de la maternelle à la 6^e année.

Service de tutorat en ligne

À partir du 11 janvier, les élèves de la 4^e à la 9^e année et leurs parents pourront accéder à un service de tutorat en ligne gratuit afin de rattraper les compétences et les apprentissages importants. Plus d'information au sujet du service de tutorat sera disponible sous peu.

Santé mentale

La santé mentale des élèves est d'une très grande importance en ces temps d'incertitude et de bouleversements reliés de la pandémie. Les parents sont encouragés à parler à leurs enfants de ce qu'ils ressentent et à leur faire savoir qu'ils sont là pour eux. Veuillez consulter ces [ressources pour jeunes et adultes](#).

Toutes autres informations pertinentes vous seront acheminées de façon ponctuelle. Veuillez SVP consulter régulièrement votre courriel ou les médias sociaux du Conseil.

Nous vous remercions de votre collaboration !